# DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT D'EVREUX



## ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025

#### CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Accès au grade d'agent de maîtrise principal

Le Maire de Ivry la Bataille

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. LEPORTIER Loic</b> , agent de maîtrise Echelon : <b>08</b> <b>par ancienneté</b>	1	01/02/ 2025

Total promouvables : 1 Nombres d'hommes : 1 Nombre de femmes : 0 <u>Total promus: 1</u> Nombres d'hommes: 1 Nombre de femmes: 0

Article 2: Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site

www.telerecours.fr

Article 3: Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Ivry-la-Bataille, le 6 janvier 2025

### DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT D'EVREUX

#### ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025



#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

IVRY-LA-BATAILLE

Le Maire de Ivry la Bataille

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

#### **ARRETE**

Article 1: Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme COENT Emilie, adjoint administratif territorial Echelon: 07 par ancienneté	1	01/01/ 2025

Total promouvables: 1 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 1

Total promus: 1 Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes: 1

Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site

www.telerecours.fr

Article 3:

Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par

télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Ivry-la-Bataille, le 6 janvier 2025

## DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT D'EVREUX

## ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2025



IVRY-LA-BATAILLE

#### CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Ivry la Bataille

Vu la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

#### **ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme SPLINGARD Delphine, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/02/ 2025
Mme RASTOCLE Maryline, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/01/ 2025

Total promouvables: 2 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 2 Total promus: 2 Nombres d'hommes: 0 Nombre de femmes: 2

Article 2: Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3: Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Ivry-la-Bataille, le 6 janvier 2025 Le Maire,

